

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 1^{er} MARS 2017 à 19 heures

DATE DE LA CONVOCATION : 24 février 2017

Présents :

Anne-Marie FORGEOUX, maire
Roger GUGLIELMETTI – Catherine REBATEL – Carole CISSE, adjoints
Edmond CADET – Alain BOITTE – Margot MERLE – Bernadette TELMON –
Gilles du CHAFFAUT – Patrick LESPINASSE

Procurations :

Christophe MARTIN à Roger GUGLIELMETTI
Bruno BOUCHARD à Alain BOITTE
Aurélie BERNARD à Margot MERLE
Charlotte LANDRE à Catherine REBATEL
Aurélien VINCENT à Anne-Marie FORGEOUX

Secrétaire de séance :

La séance est ouverte à 19 h, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, maire.

1°/ Délibération n°010/2017 - Comptes Administratifs 2016

Le Conseil Municipal, après présentation des comptes administratifs 2016 des budgets dressés par Madame le Maire, et après que celle-ci ait quitté la salle, vote et arrête les résultats définitifs comme suit :

- °Commune **approuvé à l'unanimité**
- °Service de l'Eau **approuvé à l'unanimité**
- °Centre thermoludique **11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** (G. du CHAFFAUT et P. LESPINASSE)
- °Grands Bains **11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** (G. du CHAFFAUT et P. LESPINASSE)
- °Camping **approuvé à l'unanimité**
- °Régie transport **approuvé à l'unanimité**
- °CCAS **approuvé à l'unanimité**
- °Picocentrale **approuvé à l'unanimité**
- °Lot. Les Sables II **11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** (G. du CHAFFAUT et P. LESPINASSE)

G. du Chaffaut s'inquiète du taux de consommation des crédits d'investissement sur le budget général. Mme le Maire rappelle que le projet de l'Ile du Moulin inscrit au BP a dû être reporté en raison du caractère indispensable de la reprise en régie des Grands Bains et de la réalisation de travaux importants dans l'équipement en 2016.

2°/ Délibération n°011/2017 - Approbation des Comptes de Gestion établis par le Receveur

Le Conseil Municipal déclare que les Comptes de Gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2016 pour la Commune, le service de l'Eau, la Régie des Transports, le CCAS, le camping «les 2 glaciers», le centre thermoludique «Les Grands Bains du Monétier», la Régie des Grands Bains du Monétier, le lotissement les Sables II et Pico-centrale du Tabuc n'appellent pas de réserves de sa part.

Approuvé à l'unanimité

3°/ Délibération n°012/2017 - Affectation des résultats – exercice 2016

Les comptes administratifs font apparaître, pour les différents budgets, les résultats de clôture de fonctionnement pour l'exercice 2016 :

- la Commune	+ 331 138.65 €
- le service de l'Eau	+ 244 088.99 €
- le centre thermoludique	- 153 254.50 €
- la régie des Grands Bains	+ 266 310.33 €
- le camping	- 2 030.23 €
- la régie des transports	- 4 547.11 €
- le CCAS	- 1 066.20 €
- la Pico-centrale	+ 644.20 €
- le lotissement les Sables II	- 5 648.44 €

le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2016 par
13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (G. du CHAFFAUT et P. LESPINASSE)

4°/ Délibération n°013/2017 - Vote des taux des taxes locales

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission des finances, décide de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux des taxes locales pour l'année 2017, soit :

- taxe d'habitation	10,61 %
- taxe foncière sur le bâti	20,08 %
- taxe foncière sur le non-bâti	119,63 %

Approuvé à l'unanimité

5°/ Délibération n°014/2017 - Budgets Primitifs 2017

Le Conseil Municipal adopte les budgets communaux ci-dessous :

Pour la commune

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2017
Fonctionnement	Dépenses		3 849 738.65	3 849 738.65
	Recettes		3 849 738.65	3 849 738.65
Investissement	Dépenses	191 574.76	1 270 226.56	1 461 801.34
	Recettes	68 123.84	1 393 677.50	1 461 801.34
TOTAL				5 311 539.99 €

G. du Chaffaut regrette l'absence de lisibilité d'un programme d'investissement. Mme le Maire rappelle que celui-ci a été étudié en Commission Finances (3 réunions) ainsi qu'en Bureau élargi la semaine dernière. R. Guglielmetti indique que la réduction des dotations et la quasi disparition des subventions contraint la commune à une grande prudence : les projets nouveaux ne seront engagés que lorsqu'une relative certitude de leur financement sera acquise.

13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (G. du CHAFFAUT et P. LESPINASSE)

Pour le service de l'eau

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2017
Fonctionnement	Dépenses		394 198.99	394 198.99
	Recettes		394 198.99	394 198.99
Investissement	Dépenses	38 540.40	1 048 658.50	1 087 198.99
	Recettes		1 087 198.99	1 087 198.99
TOTAL				1 481 397.98 €

Approuvé à l'unanimité

Pour la Régie des Grands Bains

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2017
Fonctionnement	Dépenses		3 791 810,33€	3 791 810,33€
	Recettes		3 791 810,33€	3 791 810,33€
Investissement	Dépenses	172 283,01€	1 822 000,00€	1 994 283,01€
	Recettes		1 994 283,01€	1 994 283,01€
			TOTAL	5 786 093,34€

Approuvé par 13 voix POUR et 2 CONTRE (G. du CHAFFAUT et P. LESPINASSE)

Pour le camping les 2 glaciers

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2017
Fonctionnement	Dépenses		116 482,45€	116 482,45€
	Recettes		116 482,54€	116 482,54€
Investissement	Dépenses		46 452,22€	46 452,22€
	Recettes		46 452,22€	46 452,22€
			TOTAL	162 934,67€

Approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (G. du CHAFFAUT et P. LESPINASSE)

G du Chaffaut indique qu'il considère que le camping n'est pas suffisamment ouvert et qu'il constitue un atout pour l'accueil touristique. Mme le Maire indique que le choix de ne pas ouvrir l'équipement cet hiver s'appuie sur une étude de la fréquentation du camping : compte-tenu de la météo, celui-ci est très largement fréquenté de la fin du printemps (juin) au début de l'automne (30 septembre). Son ouverture a été organisée autour de ces dates.

Pour la Régie des Transports

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2017
Fonctionnement	Dépenses		27 000,00€	27 000,00€
	Recettes		27 000,00€	27 000,00€
			TOTAL	28 700,00 €

Approuvé à l'unanimité

Pour le Centre Communal d'Action Sociale

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2017
Fonctionnement	Dépenses		64 566,20€	64 566,20€
	Recettes		64 566,20€	64 566,20€
			TOTAL	64 566,20€

Approuvé à l'unanimité

Pour la Pico-centrale du Tabuc

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2017
Fonctionnement	Dépenses		71 644,20€	71 644,20€
	Recettes		71 644,20€	71 644,20€
Investissement	Dépenses	290 545,73€	53 951,19€	344 796,92€
	Recettes		344 796,92€	344 796,92€
			TOTAL	416 441,12€

Approuvé à l'unanimité

Pour le Lotissement les Sables II

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total crédits 2017
Fonctionnement	Dépenses		1 114 840,00€	1 114 840,00€
	Recettes		1 114 840,00€	1 114 840,00€
Investissement	Dépenses		869 840,00€	869 840,00€
	Recettes		869 840,00€	869 840,00€
			TOTAL	1 984 680,00€

Approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (G. du CHAFFAUT et P. LESPINASSE)

6°/ Délibération n°015/2017 – Avenants aux marchés de travaux des Grands Bains

Le Conseil Municipal approuve les avenants suivants, aux marchés de travaux des Grands Bains du Monétier :

Traitement de l'eau, air, pompe chaleur	LARGIER	196 786.00 € HT
Réfection étanchéité bassins	ETANDEX	16 413.81 € HT
Aménagements divers :		
	°MS05/Alphand peintures	17 995.98 € HT
	°Menuiserie de la Tour	3 000.00 E HT
	°Cimelec	11 077.57 € HT

G. du Chaffaut indique que le montant des avenants lui semble très voir trop importants. Mme le Maire rappelle les conditions dans lesquelles se sont déroulées les opérations de diagnostic préalables à l'établissement des cahiers des charges, ne permettant pas l'établissement d'une liste exhaustive surtout en ce qui concerne la partie technique.

Approuvé par 13 voix POUR et 2 CONTRE (G. du CHAFFAUT et P. LESPINASSE)

Une minute de silence est effectuée par l'ensemble du Conseil Municipal et les personnes présentes, à la demande de Mme le Maire, en hommage à Alain FARDELLA, Maire de La Salle les Alpes, Président du SIGED et Président de la Communauté de Communes décédé lundi 27 février.

G. du Chaffaut propose de renouveler l'opération « Journée Citoyenne » à la date nationale (20 mai) compte-tenu de la réussite de la journée effectuée en octobre dernier. Un accord de principe est donné par Mme le Maire.

La séance est levée à 20h

Pour le Maire empêché

Roger GUGLIELMETTI
1er Adjoint

